

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-826

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphane DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphane DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction de la DG Mobilité	N° 2018-826

**Amélioration de l'offre de mobilité à destination des habitants de l'aire urbaine bordelaise -
Développement du Réseau express régional (RER) métropolitain et actions en faveur de la circulation
- Décision - Autorisation**

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Du fait du sous-dimensionnement de sa rocade et de l'important trafic de poids lourds qui l'empruntent, Bordeaux est aujourd'hui la 3^{ème} agglomération de France la plus congestionnée.

Cette situation est particulièrement pénalisante pour les habitants des zones périurbaines de l'aire urbaine bordelaise, qu'ils vivent ou non au sein de la Métropole.

Ces populations, qui sont trop souvent prisonnières de leur voiture faute d'une offre de transport adaptée, sont particulièrement fragiles face aux variations du prix des combustibles.

Améliorer leurs conditions de déplacement est en conséquence un enjeu crucial. Il s'agit de :

- réduire les inégalités vis-à-vis de l'offre de transports en commun pour les habitants des zones péri-urbaines, en offrant des solutions de transports en commun efficaces pour le plus grand nombre de nos concitoyens et en améliorant les conditions de circulation pour les autres ;
- lutter contre la congestion routière de la Métropole ;
- baisser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, nuisibles au climat et à la santé des populations.

Bordeaux Métropole est particulièrement volontariste sur ce sujet et a inscrit ces dossiers en bonne place au sein de sa stratégie métropolitaine des mobilités, approuvée par notre établissement en janvier 2016.

Pour cela, notre établissement est particulièrement proactif dans deux grands domaines d'action :

- le développement d'un RER métropolitain avec ses deux composantes ferroviaire et « Cars Express ». Sur ce sujet, Bordeaux Métropole et la Région ont décidé de travailler en étroite partenariat. Il vous est donc proposé d'approuver, sous forme d'annexe à la présente délibération, un projet commun qui a été soumis dans les mêmes termes aux élus du Conseil régional et approuvé par ce dernier ;

- l'amélioration des conditions de circulation pour laquelle, grâce au plan d'urgence mobilités, des résultats significatifs ont été obtenus ces derniers mois.

Le développement d'un RER métropolitain

Ce projet est inscrit au cœur des objectifs du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités porté par la Région et Bordeaux Métropole.

Le développement de l'offre ferroviaire sur l'étoile bordelaise

Depuis 2002, la Région a beaucoup investi dans le réseau des Trains express régionaux (TER). Si cette implication a permis une évolution positive de la situation, il est nécessaire d'aller encore plus loin.

La Région et Bordeaux Métropole se sont donc accordées sur la nécessité des deux objectifs suivants :

- à horizon 2028, grâce à la réalisation des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et à la mise en œuvre d'importants investissements complémentaires, la mise en œuvre d'un réseau ferroviaire renforcé et diamétralisé sur l'aire urbaine bordelaise ;
- sans attendre, et par étapes successives, le déploiement progressif du TER métropolitain grâce à plusieurs aménagements préfigurant le réseau cible souhaité pour 2028.

Pour la desserte de la presqu'île d'Ambès, il convient d'approfondir les études sur la possibilité d'utiliser la voie ferrée pour le transport de voyageurs.

La création d'un réseau de « Cars Express »

En complément du réseau ferroviaire, sur les nombreux secteurs où il n'existe pas de ligne ferroviaire, les « Cars Express » apparaissent comme une solution pertinente, qui a fait ses preuves tant en France (Grenoble, Lyon, Marseille, Région Parisienne) qu'à l'étranger (Madrid).

Dès la rentrée 2019, une première expérimentation sera menée entre le Créonnais et le centre de Bordeaux. Elle bénéficiera aussi à tous les habitants du sud de la communauté d'agglomération du libournais.

Cette expérimentation a vocation à être étendue dans les années suivantes.

La coordination de ces deux actions aboutirait au plan de mise en œuvre suivant :

Automne 2019	Expérimentation de l'acceptation tarifaire sur la voie ferrée de ceinture (1ère étape vers le billet intermodal unique sur le territoire métropolitain) Expérimentation d'une première ligne de cars express Créon - Bordeaux
2020	Mise en service des premiers TER périurbains Libourne-Cestas Augmentation de la fréquence des Ter métropolitains Déploiement des lignes et services routiers express dans le cadre du renouvellement de la concession du transport routier interurbain en Gironde
2021	Mise en service de la halte TER du Bouscat Ste-Germaine
2023	Réouverture de la halte TER de Talence-Médoquine
2024	Aménagement d'un origine/terminus à Saint Mariens permettant de ren-

	forcer l'offre périurbaine
2025	Dessertes directes TER Libourne - Arcachon
2028	Dessertes directes TER Saint Mariens - Langon (après achèvement des aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux)

Le financement par Bordeaux Métropole de ces actions

La Région ne dispose pas de ressources fiscales dédiées pour financer l'ensemble des opérations ci-dessus.

Grâce à la mise en place du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, une nouvelle ressource fiscale sera désormais disponible par le biais du Versement transport additionnel (VTA). Les sommes qui pourront ainsi être dégagées seront de l'ordre de quelques millions d'euros chaque année.

Bien consciente des enjeux, Bordeaux Métropole souhaite, en sus des importants budgets qu'elle consacre, au-delà de ses compétences, à l'amélioration des conditions de circulation sur la rocade (100M€ sur la période 2012-2022), faire un effort supplémentaire afin d'aider la Région et le syndicat mixte à accélérer le développement des services évoqués ci-dessus.

Bordeaux Métropole pourrait ainsi :

- cofinancer le fonctionnement du réseau de cars express, aux côtés de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, chaque fois qu'il s'agira de la création de nouvelles lignes express ou de services supplémentaires express de lignes existantes répondant aux conditions d'efficacité caractérisant ces lignes. Pour 2019, sur proposition de Bordeaux Métropole, la Région et Bordeaux Métropole ont décidé de consacrer chacune 0,5M€ de budget dédié à cette action.
- participer aux investissements sur les infrastructures du réseau ferroviaire, chaque fois qu'il s'agira de projets d'amélioration de l'offre allant au-delà du maintien de l'existant et permettant par conséquent d'améliorer la desserte des gares métropolitaines par rapport à l'offre actuelle.

En outre, en fonction des évolutions législatives susceptibles de prévoir cette disposition, Bordeaux Métropole pourra envisager de cofinancer le fonctionnement des services supplémentaires de TER métropolitains mis en place par la Région.

Cet engagement de Bordeaux Métropole est bien évidemment conditionné au fait que, de son côté, la Région garantisse :

- la poursuite à un niveau élevé de son effort budgétaire consacré aux dessertes de l'aire urbaine bordelaise ;
- qu'avec l'appui de Bordeaux-métropole, le Versement transport additionnel levé par le syndicat mixte, et la tarification des services nouveaux mis en place soient utilisés au maximum de leurs possibilités avant de demander une contribution de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, il est indispensable que l'Etat s'engage, dans le cadre de la future loi sur les mobilités, à financer et à s'assurer de la réalisation des travaux nécessaires au développement de l'offre ferroviaire sur l'étoile bordelaise.

L'amélioration des conditions de circulation

Etat de situation

En 2016, Bordeaux Métropole était classée 3^{ème} agglomération de France la plus congestionnée (classement Tom-Tom), avec un taux de congestion mesuré à 31%, légèrement supérieur à celui de plusieurs autres métropoles françaises (Lyon 29%, Toulouse 27%).

Notre établissement et l'ensemble des communes de la métropole ont placé l'objectif de la lutte contre la congestion au cœur de notre stratégie mobilités. De nombreuses actions ont été réalisées, en particulier dans le cadre du plan d'urgence.

L'annexe 2 à la présente délibération détaille ces actions, ainsi que les résultats obtenus à la rentrée 2018. Les analyses réalisées montrent une amélioration significative des conditions de circulation par rapport à l'année précédente.

Nos attentes vis-à-vis de l'Etat sur le réseau routier national

Si grâce à l'engagement de notre établissement des améliorations sont constatées, elles restent bien évidemment insuffisantes.

Or, l'Etat reste le gestionnaire de la rocade et des autoroutes qui permettent d'y accéder. A ce titre, il a un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre la congestion automobile de la Métropole. Et, comme nous l'avons souligné lors des « Assises de la Mobilité », depuis de nombreuses années, l'Etat investit trop peu dans la rocade, avec seulement 10M€/an de budget en moyenne.

Certes, comme en témoignent les résultats ci-dessus, nous pouvons nous féliciter de l'accélération de la mise à 2x4 voies du pont Mitterrand, ainsi que de l'efficacité des services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Direction interdépartementale des Routes (DIR) qui réalisent la mise à 2x3 voies de la rocade ouest et le déploiement de la régulation d'accès aux entrées de la rocade dans les délais prévus. Grâce à eux, ces opérations seront terminées en 2022.

Le compte n'y est cependant toujours pas et nous pouvons être inquiets à plusieurs titres. Le calendrier et le financement de nombreux projets pour lesquels l'Etat a la main restent toujours flous. Ainsi :

- nous n'avons toujours pas de réponse à notre demande d'adossement de la section de rocade comprise entre l'arrivée de l'autoroute de Paris (A10) et de l'échangeur 26 avec la route de Libourne ;
- le calendrier précis du lancement de la concertation de la mise à 2x3 voies de la partie finale de l'autoroute de Bayonne (A63) n'a toujours pas été annoncé ;
- nous attendons toujours un lancement des études du nouveau demi-échangeur de Hourcade ;
- l'Etat ne nous répond pas sur notre proposition de récupérer la rocade, alors que cette décision aurait sans nul doute pour conséquence d'accélérer le rythme des aménagements.

La situation est préoccupante car aujourd'hui, nous avons la certitude que, faute de s'être positionné sur les dossiers ci-dessus, l'Etat nous imposera une période blanche sans travaux après 2022 et la fin de la mise à 2x3 voies de la rocade ouest.

Il vous est donc proposé de renouveler nos demandes auprès de l'Etat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2016-7 du 22 janvier 2016 relative à la stratégie métropolitaine pour les mobilités,

VU la délibération n°2017-7543 du 21 décembre 2017 relative aux « Assises de la Mobilité »,

VU la délibération n°2018-210 du 27 avril 2018 relative au Plan d'urgence mobilités,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'amélioration des conditions de mobilité des habitants des zones périurbaines de l'agglomération bordelaise, qu'ils résident ou non au sein de Bordeaux Métropole, est un enjeu crucial ;

CONSIDERANT QUE les actions menées dans le cadre de la stratégie métropolitaine pour les mobilités et du plan d'urgence ont un effet positif notable confirmant la pertinence des orientations définies par notre établissement ;

CONSIDERANT QUE la politique de développement de l'offre viaire doit s'accompagner d'une politique visant à modifier les comportements et à accélérer le report modal ;

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de créer un Réseau express régional (RER) métropolitain via le développement du Train express régional et la création d'un réseau de « Cars Express » ;

CONSIDERANT QU'il convient que, pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole définissent un programme d'actions commun ;

CONSIDERANT QUE la réalisation de ce programme commun nécessite une mobilisation des crédits de l'Etat ;

CONSIDERANT QU'il est nécessaire, au regard des enjeux, que Bordeaux Métropole accompagne financièrement la Région pour la mise en œuvre de ce programme d'actions commun ;

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de poursuivre les actions sur la rocade et les voies rapides urbaines qui permettent d'y accéder ;

CONSIDERANT QUE l'Etat investit insuffisamment à l'heure actuelle sur le réseau routier national dont il a la charge sur le territoire de la Métropole ; que le calendrier et le financement de nombreux projets sur lesquels l'Etat a la main restent flous ; et que cette absence de décisions risque d'imposer à l'agglomération bordelaise une période sans travaux pourtant nécessaires après 2022 et la fin de la mise à 2x3 voies de la rocade ouest ;

DECIDE

Article 1 : de poursuivre la réalisation des actions prévues au Plan d'urgence mobilités.

Article 2 : de poursuivre, conformément à la stratégie métropolitaine des mobilités et au plan d'urgence mobilités, nos efforts visant à modifier les comportements et à accélérer le report modal.

Article 3 : d'approuver le programme d'actions commun défini avec la Région et figurant en annexe à la présente délibération.

Article 4 : de demander à l'Etat, en parfait accord avec les demandes exprimées par la Région, un plan de mobilisation de crédits pour développer les dessertes ferroviaires sur le nœud ferroviaire de Bordeaux et pour le développement du RER Métropolitain.

Article 5 : d'approuver les principes de financement suivants par Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre de ce programme d'actions commun aux côtés de la Région et du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités :

- cofinancement du fonctionnement du réseau de cars express, chaque fois qu'il s'agira de la création de nouvelles lignes express ou de services supplémentaires express de lignes existantes répondant aux conditions d'efficacité caractérisant ces lignes ;
- participation aux investissements sur les infrastructures du réseau ferroviaire, chaque fois qu'il s'agira de projets d'amélioration de l'offre allant au-delà du maintien de l'existant et permettant par conséquent d'améliorer la desserte des gares métropolitaines par rapport à l'offre actuelle.

Article 6 : d'approuver, en outre, en fonction des évolutions législatives susceptibles de prévoir cette disposition, le principe d'un cofinancement du fonctionnement des services supplémentaires de TER métropolitains mis en place par la Région et de conditionner cet engagement de Bordeaux Métropole au fait que, de son côté, la Région garantisse :

- la poursuite à un niveau élevé de son effort budgétaire consacré aux dessertes de l'aire urbaine bordelaise ;
- qu'avec l'appui de Bordeaux-métropole, le versement transport additionnel levé par le syndicat mixte, et la tarification des services nouveaux mis en place soient utilisés au maximum de leurs possibilités avant de demander une contribution de Bordeaux Métropole.

Article 7 : de renouveler nos demandes auprès de l'Etat concernant l'amélioration du réseau routier national :

- lancement le plus rapide possible de la concertation du projet de mise à 2x3 voies de la partie finale de l'autoroute de Bayonne (A63) ;
- lancement des études du nouveau demi-échangeur de Hourcade ;
- adossement de la section de rocade comprise entre l'arrivée de l'autoroute de Paris (A10) et de l'échangeur 26 avec la route de Libourne et transfert du reste de la rocade à Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 DÉCEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claude MELLIER</p>
---	---